

**Philippe Cochet**  
Président

**M. Jean-Pierre OTTAVIANI**  
Président  
Confédération Syndicale des Familles  
276, Rue Duguesclin  
69003 LYON

Lyon, le **27 MAI 2024**

Monsieur le Président,

Par votre courrier du 16 avril dernier, vous avez attiré l'attention des membres de notre groupe au sujet de la régularisation des charges de chauffage appelées aux locataires par les offices métropolitains de l'habitat.

Ce sujet est pour nous une préoccupation majeure tant nous savons combien les charges locatives impactent le pouvoir d'achat des ménages et peuvent avoir des conséquences importantes sur la vie quotidienne, tel que l'endettement, le renoncement à se chauffer...

Aussi, dès la réunion de la Commission Permanente du 24 avril 2023 notre groupe a interpellé l'exécutif de la Métropole sur le besoin d'engager un travail sur la répartition de ces hausses entre le locataire, le bailleur et la solidarité territoriale. Nous avons proposé de participer à un travail commun.

A ce jour, nous n'avons reçu ni réponse, ni proposition d'un groupe de travail sur ce sujet de la part de l'exécutif.

De ce fait, nous constatons que ce sujet n'est pas une priorité des élus majoritaires de la Métropole de Lyon. D'ailleurs, la réponse du vice-président Renaud PAYRE, qui nous a été transmise le 2 mai dernier, n'engage en rien l'action de la Métropole.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que ces mêmes élus ont voté lors de la Commission Permanente du 27 mai une programmation 2024 du FSL en baisse.

Vous pouvez compter sur notre engagement pour poursuivre notre action de vigilance, de contrôle et de proposition face à l'inaction de l'exécutif métropolitain.

**Philippe COCHET**  
Maire de Caluire-et-Cuire  
Conseiller métropolitain